

LA FEUILLE DE CHOU DE VOISENON

N°7 - Juillet 2021



Edito



Chères Voisenonaises,
Chers Voisenonais,

L'été arrive timidement avec quelques aléas météorologiques qui font drastiquement pousser l'herbe de nos jardins en fleurs. Les restrictions sanitaires s'amointrissent. Nous devons rester, cependant, vigilants car le virus circule toujours.

Cette vie reprend petit à petit dans notre village. L'un des premiers événements réussis a été la commémoration du 18 juin. Je tiens à remercier encore une fois nos bénévoles. Sans eux, nos belles rencontres et activités ne pourraient avoir lieu.

Autre événement marquant : l'organisation des scrutins pour les élections départementales et régionales. Il a fallu malheureusement répondre aux restrictions sanitaires et donc installer les bureaux de vote à l'école Constant Duport et au Mille-Club. Je remercie les associations de leur compréhension pour l'exercice du droit démocratique qui a pu se réaliser. J'en profite pour remercier chaleureusement les élus qui ont été mobilisés et attentifs, les agents municipaux qui nous ont aidé et particulièrement les assesseurs bénévoles qui nous ont assisté durant ces deux week-end. Je regrette l'abstention globale lors de ces scrutins mais je salue vivement l'attachement des voisenonais à la vie démocratique. Notre participation a été plus forte que la moyenne départementale et nationale.

L'enquête publique du plan local d'urbanisme est terminée. Le Conseil municipal à la rentrée scolaire entérinera la procédure.

Nous allons mettre en place le dispositif « Voisenonais vigilants » dès le début de ce mois de juillet ainsi que l'opération tranquillité vacances. La sécurité et la quiétude sont primordiales en ces temps estivaux. Ces dispositifs n'entraînent pas de charges supplémentaires à la commune.

Je vous invite à venir nous rejoindre pour la fête nationale qui se tiendra le 13 juillet à partir de 18h30 sur le terrain du Mille-Club.

Bonnes vacances et bel été à Voisenon !

Le Maire,
Julien AGUIN

Agenda du village

Selon la crise sanitaire en cours et les différentes consignes provenant de la Préfecture, l'agenda risque de connaître des modifications de dernière minute.

FÊTE NATIONALE
13 JUILLET 2021
Mille club

Au programme :
18h : ouverture de la soirée par les chanteurs et DJ "Sev & Stéph"
21h30 : départ pour la retraite aux flambeaux
23h : spectacle pyrotechnique
1h : fin de soirée
15h à 1h : restauration sucrée et salée sur place

- **14 juillet** : Commémoration à 12h au Monument aux morts
Concours de pétanque organisé par l'ASCV (sous réserve)
- **11 septembre** : Forum des associations au Mille-Club

Zoom

Hommage à Viviane Leconte

C'est avec peine que la municipalité a appris le décès de Viviane LECONTE survenu le 25 juin 2021. Ceux qui l'ont connu se souviendront de ses actions pour notre village, de sa joie de vivre et de sa capacité à aider et soutenir des actions collectives. Monsieur le Maire s'est rendu, ainsi que des Voisenonais, à l'église Saint-Aspais de Melun pour lui dire un dernier au revoir et soutenir sa famille à qui nous adressons de sincères condoléances. Elle a été inhumée au Cimetière de Voisenon.



Ancienne Conseillère municipale, secrétaire du Comité de parrainage des anciens et organisatrice du salon de peinture et de sculpture.

Retour en images

Atelier nature par « Culture and Co »

L'association « Cultures and Co » a réalisé son premier atelier nature dans le jardin du Mille-Club.

Des petits voisenonais et leurs parents ont pu découvrir ou redécouvrir les joies du jardinage et les astuces pour bien faire pousser les plantes. Bravo à tous les participants !



Marquage au sol

La commune a procédé à la réfection de la signalisation routière au sol. Elle en a profité pour réglementer le stationnement en centre village notamment place du 14 juillet.



Sortie scolaire



Les enfants des écoles de Voisenon et de Montereau-sur-le-Jard ont passé une journée à la galerie Besharat à Barbizon dans le cadre du projet pédagogique. Découverte des oeuvres de Steve Mc Curry.

Nous remercions les parents d'élèves de les avoir accompagnés et le corps enseignant de cette initiative.

Travaux

Les travaux de sécurisation de l'Aire de Jeux du Hameau du Jard avancent. Promesse tenue aux riverains de ce lotissement de ne plus subir de nuisances. Merci aux élus de la commission des travaux et aux équipes techniques pour le suivi de ce chantier d'importance.



Remise des calculatrices aux élèves de CM2

Monsieur le Maire et les élus au scolaire ont assisté à la traditionnelle fête de l'entrée en 6ème à l'école Jacqueline Auriol de Montereau-sur-le-Jard.

Ils ont remis aux futurs collégiens une calculatrice scientifique qui les guidera pendant toute leur scolarité au collège.



Commémoration du 18 juin 1940

La municipalité a rendu hommage au Général de Gaulle et à l'Appel du 18 juin 1940 qui a marqué sa vie et son destin, en présence de nos Conseillers départementaux et de notre Député ainsi que nos

jeunes élus qui ont lu l'historique "Appel" avec brio.

Merci aux élus de Montereau-sur-le-Jard, qui nous ont fait l'amitié de leur présence.



Traditionnelle messe des agriculteurs



Comme l'an passé, Monsieur le Maire a répondu à l'invitation de la paroisse et des membres de l'Orangerie pour assister à la traditionnelle messe des agriculteurs à Montereau-sur-le-Jard en présence des élus locaux.

RAPPEL : les activités des associations sont susceptibles d'être modifiées, adaptées ou annulées en fonction des réglementations gouvernementales à venir. **Les articles sont rédigés par les associations.**

AVI Patrimoine

En France le nombre des moulins à eau connaît une extension énorme entre le Xe et le XIIIe siècle. Au Moyen-Age la plupart des moulins à eau sont d'origine seigneuriale ou dépendent de monastère. Cependant, à partir du Xe siècle, les seigneurs, usant de leurs pouvoirs de commandement (appelé « le ban »), instaurent à leur profit certains monopoles. Le plus ancien et le plus répandu est celui du moulin banal : tout le blé récolté dans un certain périmètre du moulin doit y être amené et moulu contre redevance. C'est le droit de « banalité ».

Au XIIe siècle, les moulins de Voisenon et de Rubelles faisaient partie avec le château et le Domaine Royal Du Jard, du domaine des Reines de France et le Roi en était le seigneur suzerain. Le Moulin de Voisenon avait été acquis par la reine Adèle de Champagne.

Après l'abandon du château du Jard par la famille Royale (en 1180, après la mort de Louis VII- Le – Jeune), le roi Philippe Auguste donna ces moulins à l'abbaye qui en devint ainsi seule propriétaire. L'abbé les concéda lui-même à bail à des meuniers.

Le 20 décembre, 1686, Etienne

Colleau, meunier au moulin de Voisenon, signifia à Messire Dufour de Longuerue, abbé du Jard une requête, « Pour faire curer le canal des eaües (sic) qui font tourner et moudre ledit moulin ».

En 1710, le Moulin de Voisenon fut donné à bail moyennant le loyer annuel de 900 livres, 4 chapons et 1 gâteau. En 1888, le moulin de Voisenon n'est plus exploité, il appartient à Madame la Marquise des Ligneris (propriétaire du château de Voisenon). Il est racheté par Mr Dubourguet fabricant d'encriers à Paris. Celui-ci avait utilisé la force motrice de l'ancien moulin pour faire fonctionner des scies et des tours mécaniques qui débitaient et préparaient les bois employés dans son industrie. Une dizaine d'ouvriers étaient occupés dans cette usine.

A la fin du XIX siècle, le moulin fut transformé en maison de culture appelé « la Ferme du Moulin ». Elle fut exploitée par différents propriétaires successifs dont Mr Constant Dupont, ancien maire de Voisenon entre 1943 et 1971.

En 2004, il fut racheté par Victor Pédrassini (marbrier à Voisenon) il restaure l'ancien moulin et ses bâtiments. Il réaménage le parc avec

goût et ainsi l'intérieur des bâtiments (anciennes étables...) en salon de réception pour mariage.

Sources : Google, Le livre de Jean Comoy : L'abbaye Royale du Jard-le-Reine-Lez-Melun, archives de l'association AVI patrimoine.



Avant restauration



Après restauration

Familles Rurales

On entre dans la période estivale après plus d'une année d'activité réduite par le contexte sanitaire. Quelques temps forts en juillet avec l'accueil de loisirs dirigé par Adrien et son équipe d'animateurs, et la participation aux festivités autour de la fête nationale.

Mais déjà la rentrée se prépare avec de nouveaux projets en particulier pour les séniors.

Vous avez des suggestions, des projets, parlons en ensemble, car ce qui nous anime c'est :



Accueil à la maison des associations (à l'étage), tous les après-midis de 14h à 17h.

Tél : 09 50 13 49 89

Mail : secretariat@frvoisenon.net

<https://www.facebook.com/familles.rurales.voisenon>

ASCV

Après de mauvais moments passés : annulation des concours de belote et de pétanque, l'ASCVoisenon a pu maintenir des cours en Visio, grâce aux astuces des professeurs, et à l'assiduité des adhérents...

Ainsi, les Danses Jazz et Classiques, la Zumba, la Gym douce et le Yoga ont pu être maintenus.

Le Judo, le Tennis de Table, la Danse Africaine et l'École du cirque malheureusement ont subi le covid.

Je remercie ici, les professeurs et les adhérents qui nous sont restés fidèles pour la reprise, et tous les bénévoles, sans qui l'association n'aurait pu survivre...

Nous vous donnons rendez vous pour le forum le 11 SEPTEMBRE

au Parking Mille-Club, mais les pré-inscriptions peuvent se faire dès maintenant, par SMS au 06.27.75.06.87, ou par mail à ascv.voisenon@orange.fr.

N'hésitez pas à nous suivre sur FACEBOOK, ASCVoisenon... (notre site internet est en cours de construction) et venez rejoindre notre équipe... SEUL ON VA PLUS VITE, MAIS ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN....

Les professeurs, les salariés, les membres du conseil d'Administration de l' ASCV et la présidente, Sophie MERCIER.

Voisenon, votre village

Chiens catégorie 1 et 2

La loi française impose le port d'une muselière sur la voie publique pour les chiens de catégorie 1 et 2. Une déclaration en mairie est également obligatoire.

Quels sont les chiens concernés ?

Sont concernés les propriétaires de Pitbull, American Staff, Mastiff, Rottweiler, Tosa. Selon le dressage réalisé par leurs maîtres, ils peuvent être doux comme ils peuvent être utilisés comme chien de surveillance, de défense et d'attaque. C'est à cause de leurs mâchoires puissantes qu'ils ont l'obligation de porter une muselière.



Bruits et nuisances sonores

Selon l'arrêté municipal n°2020-030, les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants, sont autorisées de 8h-12h et de 14h-20h en semaine et de 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi.

Interdiction de faire du bruit le dimanche et jours fériés.

Cet arrêté indique également les interdictions et autorisations concernant les bruits et nuisances sonores liés aux animaux, systèmes d'alarme, véhicules, instruments de musique...



Brûlage : ne brûlez pas vos déchets verts !

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé. Il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, et émet de nombreuses substances polluantes dans l'air. Pour ces raisons, il est interdit de brûler les déchets verts. Des solutions existent : le compostage, le paillage ou l'apport en déchetterie.

La tonte « mulching » : elle consiste à déposer l'herbe broyée directement sur la pelouse.

Le paillage : cette technique consiste à recouvrir les plantations et le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évite le développement des mauvaises herbes, crée une rétention d'humidité et fertilise le sol.



Vacances ? Absence prolongée ? Optez pour l'Opération tranquillité vacances

Tout au long de l'année, et surtout durant les vacances scolaires, ayez le bon réflexe. Avant de partir, signalez votre départ à la police. C'est une démarche simple et gratuite ; il vous suffit de vous présenter au commissariat de police de Melun. Pendant votre absence, la police réalisera des passages de jour comme de nuit, en semaine et le week-end afin de dissuader les petits curieux.

Les incontournables avant de partir :

- ne pas laisser le courrier trop longtemps dans la boîte aux lettres (une personne de confiance peut venir relever le courrier).
- fermer correctement les fenêtres et les volets. Il est important de faire vivre votre maison. Si un voisin, ou un ami, peut ouvrir et fermer les volets, et allumer quelques lumières serait l'idéal.

La Mairie prend ses quartiers d'été.

Les services municipaux restent ouverts tout l'été : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.